AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1788
FR0011466069-FS0693

25 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 novembre 2013, la société anonyme Ventech (47 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 novembre 2013, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, pour le compte desdits fonds, 936 696 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 18,42% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EKINOPS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 084 061 actions représentant autant de droits de vote.